



Municipalité d'Ulverton

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ D'ULVERTON**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est donné par la soussignée, Vicki Turgeon, directrice générale et greffière-trésorière,

Que lors de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2026, le conseil de la municipalité d'Ulverton, a adopté le « **Règlement numéro 2026-02 établissant les frais relatifs à toute demande de modification des règlements d'urbanisme des déboursés réels à la procédure d'amendement – Abrogeant et remplaçant le règlement 2024-08** ».

Que le règlement numéro 2026-02 est entré en vigueur le 4 mai 2026, conformément à la loi ;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 2026-02 au bureau de la municipalité d'Ulverton, situé au 151, route 143 durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À ULVERTON, CE 7^E JOUR DU MOIS DE MAI 2026.

Vicki Turgeon, DMA
Directrice générale et Greffière-trésorière